

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 12 mai 2016

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

L'an deux mille seize, le douze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM12052016-04	
<u>OBJET</u>	
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 :	
Désignation des agents et rémunération.	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population de PLANIOLES aura lieu en 2017.

La campagne 2017 du recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Pour la réalisation de cette enquête, le maire doit nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un ou deux agents recenseurs. Ces agents seront nommés par arrêté du Maire.

Les agents recenseurs percevront une rémunération brute calculée comme suit :

2 € par habitant recensé et 2 € par logement recensé, ainsi qu'une prime de 100 € pour leurs frais de carburant, au terme de l'enquête et validation des chiffres.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 23 mai 2016.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 23/05/2016
et publication ou
notification
du 23/05/2016*

Le Maire,
Raymond AURIERES.